

Des conversations sexuelles avec deux élèves

D'avril à août 2018, un professeur de français d'un collège a eu des conversations à caractère sexuel sur Internet avec deux de ses élèves de 3^e. Il a été condamné hier.

Justice

Au printemps 2018, deux garçons scolarisés en 3^e dans un collège public de la ville contactent leur enseignant de latin-français via le compte Twitter de ce dernier, engageant des conversations amicales.

Les jeunes invitent ensuite l'homme, alors âgé de 39 ans, pour qu'il les rejoigne sur le réseau social Discord, un site d'échange sur les jeux vidéo. Là, les discussions dérapent rapidement, prenant une teneur sexuelle entre les trois protagonistes.

Ils en parlent à leurs parents

Pendant quatre mois, les échanges sont quotidiens, avec des envois de clichés de mangas X, des photos d'hommes nus, et surtout des dizaines et des centaines de conversations. Au final, les enquêteurs ont relevé 536 pages de discussions sexualisées entre le professeur et les deux mineurs. Quand ces derniers sont partis au lycée, les échanges sont devenus plus anodins, mais en mûrissant ils ont compris que ces échanges avaient été complètement déconnectés de la réalité, et en ont parlé à leurs parents à l'été 2020. Dépôt de plainte, garde à vue en 2021...

Aussitôt, l'enseignant avertit sa hiérarchie du lycée de Domfront où il avait été muté. Depuis il est en arrêt de travail, et en parallèle, il prépare une reconversion de bibliothécaire en région parisienne, tout en bénéficiant d'un suivi médical avec un psychologue et un psychiatre. Hier, le quadragénaire s'est expliqué devant le tribunal. « **Dès le début je savais que ce n'était pas bien, mais je n'avais pas le sentiment de leur faire du mal, ce qui est faux, bien sûr** », indique le prévenu « **mort de honte** » qui présente ses excuses.

À l'époque il était en difficulté aux plans professionnel et sentimental, « **et ces discussions étaient comme une bulle, un refuge où je me comportais comme un adolescent** ».

« Il a dérapé mais ce n'est pas un délinquant sexuel »

Son avocat, Hubert Guyomard, admet que tout le monde est « **interloqué** » que ce prof de français n'ait pas su poser les limites. « **Il avait mal vécu son homosexualité pendant son adolescence et avait trouvé via Discord un espace de bien-être.** » Son défenseur a mis en avant le fait que, pendant dix-huit ans, son client avait été un enseignant exemplaire, au casier judiciaire vierge. « **Il sait qu'il a gravement dérapé mais ce n'est pas un délinquant sexuel majeur.** »

Soulignant « **le courage des jeunes d'avoir pu en parler avec leurs parents** », la présidente, Cécile Pochon, a suivi les réquisitions de la procureure, Marguerite Gamber : le quadragénaire a été condamné à douze mois de prison avec sursis et la mention de cette condamnation au fichier des délinquants d'infractions à caractère sexuel l'empêchera de travailler au contact de mineurs.

François BOSCHER.